

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/09/12

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
17 SEPTEMBRE 2026	et se termine à 19h 10	28 SEPTEMBRE 2026	28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 27

Étaient présent(e)s (27)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
M. Vincent MARRELLA	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose-Marie
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme OUTOMURO Clotilde	M. IAFRATE Michel	M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

M. Charles RISSER procuration à Joël DUMON.
M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

Étaient absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

12. Rapport annuel 2024-2025 de la délégation de service public Orne THD.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel 2024-2025 de la délégation de service public confiée à Orne THD, présentant l'activité de la délégation au titre de l'exercice 2024-2025, notamment sous ses aspects techniques, commerciaux et financiers.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024-2025 relatif à la délégation de service public confiée à Orne THD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3 ;

Vu le rapport annuel 2024-2025 relatif à la délégation de service public confiée à Orne THD

Considérant que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante afin que celle-ci en prenne acte ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2024-2025 de la délégation de service public confiée à Orne THD, portant notamment sur les aspects techniques, commerciaux et financiers de l'exécution de la délégation.

Après présentation du rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024-2025 relatif à la délégation de service public confiée à Orne THD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 25 septembre 2026.

Le Maire,
Lionel FOURNIER



Secrétaire de séance,

Selma DEMIR.

